

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 108/2021

**Objet : Subvention 2021 au
Club des Entrepreneurs
Terre de Provence**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} juillet, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 juin 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange.

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel (*absent ayant donné pouvoir à M. LECOFFRE Éric*)

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à Mme HAAS-FALANGA Josiane*), CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à M. JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à M. CHAUVET Éric*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à M. MARTEL Marcel*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à M. MARTIN Pierre Hubert*), DARASSE Adélaïde (*absente ayant donné pouvoir à Mme PONCHON Solange*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à M. ROBERT Daniel*).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*), DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à Mme MARÈS Frédérique*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à Mme LANDREAU Edith*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à Mme CHABAS Sylvie*).

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*)
COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*).

ABSENTS :

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Secrétaire de séance : M. Serge PORTAL

Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique expose que le Club des Entrepreneurs de Terre de Provence sollicite une subvention de 35 000 € pour l'année 2020, à l'identique du montant accordé en 2020.

Le Club des entrepreneurs a pour objet de mettre en relation les dirigeants des entreprises du territoire Terre de Provence, pour faciliter les échanges économiques, informer, former, ainsi que soutenir les initiatives des entrepreneurs adhérents au club. L'association constitue un relais entre les entreprises et les collectivités, les chambres consulaires et tout autre lieu d'initiative économique.

En 2020, le Club a organisé cinq réunions thématiques (sujets : mécénat, loi Egalim, industrie, emploi, communication), deux visites d'entreprise et a participé à trois forums.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action "dynamise ta zone", le Club a organisé 7 réunions regroupant 36 entreprises (100 entreprises rencontrées) pour partager leurs attentes concernant les zones d'activités de Terre de Provence. L'activité du Club s'est adaptée pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises pendant la crise COVID (conseil sur les difficultés financière et dons de masques). L'année 2020 a été marquée par le recrutement d'un salarié, qui assure le fonctionnement de la l'association et contribue à la réalisation du programme d'actions.

Le projet du club 2021 repose sur les axes suivants :

- l'organisation de rencontres pour les entreprises du territoire (After Work, réunion thématiques, visites d'entreprises,
- la finalisation du programme « Dynamise ta zone »,
- la contribution aux projets individuels et collectifs des entreprises du territoire (soutien des projets de crèche inter-entreprises, zones d'activités performantes, projet du MIN, facilitateur sur les questions de foncier économique),
- la réflexion autour des dynamiques de centres villes afin de répondre aux enjeux de demain en partenariat avec Terre de Provence et les communes.

La commission économique du 15 juin 2021, ainsi que le bureau communautaire du 17 juin 2021 se sont prononcés favorablement sur l'octroi d'une subvention de 35 000 € au Club des Entrepreneurs.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission économique du 15 juin 2021 pour l'octroi d'une subvention de 35 000 € au Club des Entrepreneurs Terre de Provence,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 17 juin 2021 pour l'octroi d'une subvention de 35 000 € au Club des Entrepreneurs de Terre de Provence,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 35 000 € au Club des Entrepreneurs Terre de Provence pour l'exercice 2021.

Membres en exercice :	42
Votants :	40
Votes pour :	40
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 1^{er} juillet 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

